

---

# 3

## **L**ES ACTIVITES EN LIEN AVEC LES HABITATS

---

---

Les activités sont présentées à travers leurs relations avec le maintien dans un état de conservation favorable des habitats. L'exposé de ces activités reprend celui du plan de gestion.

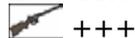
Leur présence relative est indiquée de la façon suivante :  
présence forte ; +++ , moyenne ; ++, faible ; +.

Cf. Cartes n°9a et n°9b : « Les activités », (pages 37 et 38).

---

## LES LOISIRS ET LES SPORTS

### **L'activité cynégétique**



La chasse au gibier d'eau est la pratique la plus courante sur les deux marais. Sur les communes de Ver-sur-Mer et Meuvaines, elle s'exerce selon deux modes :

- la chasse aux gabions\* : les mares sont remplies courant fin juillet, et vidées en mars-avril pour entretien (fauche, curage ...) ;
- la chasse à la bécassine, surtout pratiquée à Meuvaines. Sont ainsi aménagés des placeaux\* de 30 x 50 m dans la roselière (fauche des roseaux + ameublissement du sol) en juillet-août. Le dispositif de placeaux est sujet à rotation tous les ans.

Sur le marais de Graye-sur-Mer, une association communale de chasse agréée (ACCA) a été créée sur la commune en 1969. Elle regroupe 37 chasseurs. Le territoire de chasse de l'ACCA de Graye-sur-Mer correspond peu ou prou au territoire communal. Comme sur le marais ouest, c'est la chasse au gibier d'eau qui est surtout pratiquée (chasse aux gabions) ; il n'existe pas à Graye-sur-Mer de pratiques spécifiques pour la chasse à la bécassine.

La chasse maritime sur le littoral de Graye-sur-Mer à Isigny quelque 300 chasseurs. Deux zones du littoral sont particulièrement fréquentées : devant Geffosses et devant le marais de Ver-sur-Mer et Meuvaines ; ce sont en effet des sites où les oiseaux (canards et surtout limicoles) exploitent et utilisent tour à tour les marais intérieurs et les grèves du domaine public maritime, entraînant une multiplication des passages. Il s'agit d'une chasse qui se pratique en fin d'été (août à septembre) et lors des vagues de froid hivernales.

L'Association qui regroupe ces chasseurs a été créée il y a une trentaine d'années. Elle est titulaire d'un bail avec l'État, qui a été renouvelé en 2005 pour 9 ans. Cette chasse se pratique à pied sur les grèves (« à la botte »), plus rarement au hutteau\* (le bail autorise 13 hutteaux, seulement 2 ont été souscrits). Les prélèvements n'ont pas fait l'objet de suivi jusqu'à maintenant. A cet effet, des carnets de prélèvement vont être mis en place prochainement (espèces, nombre, date, endroit).

Par ailleurs, la chasse au chien rabatteur est pratiquée sur le marais de Ver-sur-Mer, le dimanche. Les populations de lapin, lièvre, faisan et perdrix sont stables depuis 3 - 4 ans. On dénombre en moyenne tous les dimanches 24 fusils pour un territoire de 600 ha.

Il faut signaler, en outre, l'organisation de battues. A Meuvaines, deux battues au sanglier et au renard sont organisées chaque année. A Ver-sur-Mer, les battues ne sont pas pratiquées compte tenu de la proximité du bâti mais des piégeages sont réalisés pour le renard au-dessus du marais, et pour les ragondins dans le marais autour des mares à gabion (10-15 ragondins piégés par mare et par an). A Graye-sur-Mer, deux battues au renard sont organisées chaque année. Les autres nuisibles sont piégés.

Relations avec les habitats : pas de relations notables.

Liens avec les fiches Action :

- ↻ Action 1/2 - Opération n°12.1 - Entretien le réseau de Ver-sur-Mer
- ↻ Action 1/2 - Opération n°12.2 - Restaurer le réseau secondaire de Ver-sur-Mer
- ↻ Action 1/2 - Opération n°12.4 - Restauration du réseau hydraulique ouest de Graye-sur-Mer
- ↻ Action 1/2 - Opération n°32.1 - Gérer les gabions par la fauche

---

## La randonnée pédestre



Les marais de Meuvaines, Ver-sur-Mer et Graye-sur-Mer s'inscrivent sur un littoral très fréquenté à proximité de la station balnéaire de Courseulles. Ils constituent un site proche d'agglomérations importantes (Caen, Bayeux). Le front de mer offre un site de « respiration » propice à la marche et à la détente récréative. Au delà, les possibilités d'exercer la pêche à pied draine un public avertis. Ces différents publics offrent a possibilité d'une activité culturelle de découverte de la nature des marais.

Les conséquences en terme de fréquentation sont :

- une fréquentation à l'année, surtout les fins de semaine ;
- des pics de fréquentation importante (célébration) ;
- une vocation balnéaire impliquant une saison touristique estivale ;
- une fréquentation locale à l'année rythmée par les marées.

Relations avec les habitats : création de cheminement divers sur le cordon dunaire fragilisant le couvert végétal des dunes pour les habitats « Dune mobile à oyats », « Végétations annuelles des laisses de mer » et « Dune mobile embryonnaire ».

Liens avec les fiches Action :

- ↪ Action 1/1 - Opération n°11.2 – Surveiller et entretenir les protections
- ↪ Action 2/2 - Opération n°22.1 - Aménager un cheminement parallèle au cordon dunaire
- ↪ Action 2/2 - Opération n°22.2 – Mettre en place de chemins transversaux au cordon dunaire
- ↪ Action 4/1 - Opération n°41.1 - Réorganiser le stationnement
- ↪ Action 4/1 - Opération n°41.2 – Réorganiser les accès au site

## Les activités balnéaires



Plage : ++



Camping : ++

Ces activités (détente, jeux) sont connexes à celles de la découverte du site. Elles sont renforcées par la présence du camping de Graye-sur-Mer et sont observées sur les habitats « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse », « Végétations annuelles des laisses de mer » et « Dune mobile embryonnaire ».

Relations avec les habitats : l'impact noté l'est sur les végétations pionnières où l'on constate une désorganisation des pieds de dune encore en place. On constate peu d'impacts sur les végétations de laisse de mer et l'on ne dispose pas d'informations sur les sables exondés. A noter la présence du gravelot à collier interrompu, non visé par ce présent document. Cette espèce est nicheuse occasionnelle (une observation signalée par le GONm).

Liens avec les fiches Action : identiques à l'activité de randonnée.

## LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

### L'agriculture



Élevage : ++



Culture : +

Sur le marais de Graye-sur-Mer, ce sont 7 exploitants qui ont été recensés. Les parcelles sont exclusivement exploitées en prairie (fauche et/ou pâture).

Sur les marais de Ver-sur-Mer et Meuvaines, 10 agriculteurs ont été recensés. Du point de vue de l'orientation des exploitations, il y a lieu de distinguer celles qui sont exclusivement orientées vers les grandes cultures, et celles qui pratiquent également de l'élevage (5 d'entre elles). Pour l'une de

---

ces dernières, les prairies exploitées dans le marais représentent la moitié de la superficie de l'exploitation.

Concernant la pérennité de l'utilisation des terres dans ce marais, il résulte des entretiens menés en commune avec les agriculteurs que les terres de labour (en bas de coteau, adjacente à la RD 514) sont assurées de trouver preneur. Il n'en est pas de même à moyen terme pour les prairies, et notamment les prairies humides.

Le calendrier de gestion des prairies est le suivant :

- la mise à la pâture s'étale du 15 avril au 15 décembre ;
- la façade intervient entre le 15 juin et le 15 juillet.

Concernant le chargement en bétail, sa détermination s'avère empirique, le même nombre d'animaux « tournant » de parcelle en parcelle. Ces dernières, selon qu'elles soient grandes ou petites, déterminent un fort chargement à l'hectare ou un faible chargement.

Relations avec les habitats :

Liens avec les fiches Action :

- ↪ Action 1/2 - Opération n°12.3 – Mettre en place des clôtures
- ↪ Action 2/3 - Opération n°23.2 – Entretenir le couvert végétal
- ↪ Action 3/1 - Opération n°31.1 - Promouvoir une activité agricole herbagère durable
- ↪ Action 3/2 - Opération n°32.2 – Assurer la présence d'un pâturage adapté

## LA GESTION DES MILIEUX ET LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

### L'entretien du marais



+++

L'entretien des marais prend des formes variables lesquelles vont de la fauche annuelle au creusement voire au réensemencement. Il est le fait du syndicat mixte Calvados Littoral pour les terrains du Conservatoire du littoral et des chasseurs pour les mares à gabion.

Sur Meuvaines, la fauche est effectuée si nécessaire et principalement autour de la mare à gabion. S'y ajoutent la coupe et le travail du sol (rotovotage\*) pour réaliser des places à bécassines de 30 x 50 m en moyenne (aménagements réalisés en juillet / août). Un pâturage équin est présent au sud-ouest du marais.

A Ver-sur-Mer, en dehors du versant de coteau (largement exploité en cultures et prairies), très peu d'agriculteurs continuent à utiliser les prairies humides basses. La majeure partie des marais « encore entretenue », l'est par un seul agriculteur. Cet exploitant fait tourner 15 à 20 bovins sur quelques parcelles situées entre la rivière et le cordon dunaire. Etant donné la taille des parcelles qu'il exploite, il fait tourner le troupeau assez rapidement entre les différents prés. Le fonctionnement est donc de type « chargement instantané fort sur une période assez courte ».

Les animaux sont mis à l'herbe autour du 15 avril, en une seule fois (en général), et peuvent rester jusqu'à mi-décembre si le marais n'est pas trop inondé. Certaines bêtes resteraient même jusqu'à Noël dans les parties hautes du marais au sud.

La fauche reste marginale sur ces marais et apparaît plus comme fauche d'entretien que de production. Elle a lieu en général le 10 juin et le 15 juillet, voire en août autour de certaines mares à gabions. Elle est surtout pratiquée aux abords des gabions lors du nettoyage annuel et sur quelques parcelles hautes aisément accessibles (partie sud et bord de route). D'après les agriculteurs rencontrés, le foin reste de qualité médiocre car il est difficile de la faire sécher sur ces terres de marais.

---

A Graye-sur-Mer, le fonctionnement reste globalement le même que sur Ver/Meuvaines étant donné qu'il s'agit du même agriculteur qui intervient, tout du moins entre la route et le cordon dunaire. Le chargement est là encore assez fort mais de courte durée. Les parcelles sont toutefois plus hautes et posent moins de problèmes de tassement des sols.

Contrairement à Ver-sur-Mer/Meuvaines, le parcellaire est plus régulier et laisse apparaître distinctement les zones entretenues (en prairies) et les champs à l'abandon (évolution vers la roselière ou le roncier). La fauche semble plus présente que sur Ver-sur-Mer, notamment à l'est du marais et au sud de la route, avec semble-t-il un pâturage des regains.

Les mares sont régulièrement entretenues par les propriétaires. Une vidange annuelle est effectuée entre le début du mois de mars à mi-avril afin de pouvoir faucher dès juin.

L'entretien se fait par fauche puis ratissage des algues et de la couche superficielle de vase. Les coupes sont brûlées sur place et, les dépôts étalés sur les rives où ils sèchent. D'après les chasseurs, si cet entretien n'est pas réalisé, il y a des problèmes de développement d'algues.

La remise en eau a lieu un peu avant la date d'ouverture de la chasse aux gibiers d'eau, c'est-à-dire dans la première moitié du mois d'août. Une remise en eau trop précoce (en juillet par exemple) impliquerait la nécessité de multiplier les coupes de roseaux jusqu'à l'automne.

La mare de MEUVAINES est, quant à elle, remise en eau plus tardivement (fin septembre), l'activité de chasse restant réduite sur ce gabion.

Sur la commune de Ver-sur-Mer, il est à noter qu'un ou deux gabions ne sont pratiquement jamais vidés car trop profonds. En général, les gabions sont recreusés tous les 10 ans. Le fond est ensemencé avec du ray-grass qui disparaît, en général, dans les un à deux ans qui suivent.

Les gabions encore chassés sur Graye-sur Mer, sont entretenus suivant les mêmes modalités que ceux de Ver/Meuvaines. Avec toutefois la nécessité de les réalimenter en eau par pompage dans les fossés.

Relations avec les habitats : le mode d'entretien sur Meuvaines donne satisfaction. L'opportunité de disposer d'un éleveur à Ver-sur-Mer, qu'il conviendrait de pouvoir dégager sur Meuvaines également pour assurer une plus grande pérennité d'ouverture du marais, est précieuse et assure une gestion à minima des parcelles. Il pose cependant quelques problèmes de dégradation des sols, notamment dans les zones basses et aux abords des mares (défoncement du substrat par les bovins). L'entretien des mares est globalement satisfaisant mais peut être amélioré concernant la date de vidange trop précoce et le réensemencement. L'entretien des mares qui ne sont plus chassées doit assurer sur le long terme le maintien d'espèces paludicoles\*.

Liens avec les fiches Action :

- ↪ Fiche Action 1/2 - Remise en état du réseau hydraulique des marais
- ↪ Fiche Action 2/4 - Remise en état des anciennes mares à gabion abandonnées
- ↪ Fiche Action 2/4 - Opération n°32.1 - Gérer les gabions par la fauche

### **Le suivi ornithologique**



+++

Ce suivi est assuré par le garde du syndicat mixte Calvados Littoral gestionnaire des terrains du conservatoire du littoral et par le groupe ornithologique normand. Il concerne l'ensemble des deux marais. Le marais présente un intérêt ornithologique certain et un potentiel non encore exploité. Il est à souligner que ce présent document ne vise pas les oiseaux.

Relations avec les habitats : pas de relations notables.

Liens avec les fiches Action : toutes les opérations de gestion.





